

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2025-066

**Portant signature d'un devis pour la réfection
de la garderie à BONNEBOSQ**

Le 6ème Vice-président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2024_081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie de ses attributions au Président,

Vu l'arrêté du Président N° CC_AR_2024_025 du 19 septembre 2024, portant délégation de fonction et de signature au 6ème vice-président,

Vu le code de la commande publique,

Vu le Devis N°008 d'un montant de 11 145€ HT soit 12 259.50€ TTC avec l'entreprise Fabrice Audou,

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien et de rafraîchissement de la garderie à BONNEBOSQ,

Considérant la volonté de la Communauté de communes d'améliorer les conditions d'accueil des élèves,

DECIDE

De signer le Devis N°008 d'un montant de 11 145€ HT soit 12 259.50€ TTC avec l'entreprise Fabrice Audou,

De dire que les factures seront réglées comme suit :

- 40% à la commande et le solde à la réception des travaux

Fait à Pont l'Evêque, le 02 octobre 2025

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

...06./...10../2025

Le Vice-président par délégation,
M David POTTIER

M. David POTTIER
Vice-président
Par délégation



Certifié par
Dematis

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions.

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20251006-CC_DEC_2025